

---

## Adresse de dons patriotiques en habillement de la société populaire de la commune de Mouy qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de dons patriotiques en habillement de la société populaire de la commune de Mouy qui invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 1er ventôse an II (19 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 254;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32117\\_t1\\_0254\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32117_t1_0254_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

de l'Oise, annonce que les rêves de la superstition sont dissipés; que les préjugés qui s'opposent au bonheur du peuple sont anéantis; que la raison triomphe enfin; que son temple seul est reconnu. Nous avons fourni, disent les membres de cette société, 54 marcs d'argenterie, 4 onces 4 gros d'argent. Connoissez, ajoutent-ils, législateurs, le brûlant patriotisme qui nous anime. Au premier cri de la patrie en danger, tous nos jeunes citoyens armés et équipés ont couru à sa défense. Nous avons secouru nos soldats républicains par des dons, et nous venons de déposer au district de Clermont-Oise, pour être envoyé à un magasin national, les objets suivans: 235 chemises, dont 36 pour vieux linge, un habit complet uniforme, 18 pantalons, 5 paires de guêtres, 60 paires de bas, 122 paires de souliers et 7 draps.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

[Mouy, 20 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple,

La commune de Mouy a toujours marché sur la ligne de la Révolution, et depuis qu'elle a formé une Société populaire, elle s'est élevée rapidement à la hauteur des principes républicains; tous les préjugés qui s'opposent à notre bonheur sont oubliés; les rêves de la superstition sont mariés; ceux qui furent nos prêtres sont mariés; la raison triomphe, son temple seul est reconnu; des discours de morale et de civisme y attirent un peuple nombreux; nous ne célébrons plus que les solemnités de la décade et la fête de la victoire.

Depuis longtemps nous avons fourni, aux termes de la loi, l'argenterie de nos ci-devant églises; leurs dernières dépouilles qu'on appeloit sacrées, formant 54 marcs 4 onces 4 gros d'argent, marchent enfin vers le trésor national.

Connoissez, législateurs, le brûlant patriotisme qui a toujours animé les sans-culottes de Mouy. Au premier cri de la patrie en danger, presque tous nos jeunes gens, armés et équipés, ont couru à sa défense; depuis ce temps, ils combattent, meurent ou triomphent pour la liberté. A la nouvelle que Paris manquoit de subsistances, notre Société populaire, oubliant ses propres besoins, s'est portée elle-même dans les granges pour y battre le grain et l'envoyer à nos frères de Paris.

Dans ce moment, nous apprenons que nos braves défenseurs manquent d'objets d'habillement, et nous avons déposé au district de Clermont-Oise, pour être envoyés au magasin national, 235 chemises, dont 36 pour vieux linges, un habit complet uniforme, 18 pantalons, 5 paires de guêtres, 60 paires de bas, 123 paires de souliers et 7 draps.

Nous avons encore, à différentes reprises, déposé sur l'autel de la patrie, plusieurs dons tant en assignats qu'en numéraire, en bijoux et surtout en croix d'or et d'argent.

Représentants fidèles, écoutez des voix qui

partent des chaumières... vous avez bien mérité du peuple souverain... Nous avons adhéré aux lois sages que vous avez faites, aux grandes mesures que vous avez prises, à la chute du tyran et de la tyrannie, à la juste punition des conspirateurs, et sur-tout à ces journées mémorables des 31 mai et 2 juin, qui sont la source de toutes nos prospérités.

Nous applaudissons aujourd'hui au gouvernement révolutionnaire qui va précipiter simultanément toute la République sur ses féroces ennemis.

On annonce que des paroles de paix circulent avec une lâche perfidie... Des paroles de paix! Et le sol de la liberté est-il purgé de l'aspect odieux des tyrans et de leurs esclaves? L'exécrable conjuration de Pilnitz est-elle étouffée? Le sang de nos frères mourans pour la patrie est-il vengé? Les longs outrages dont les rois ont accablé les peuples sont-ils réparés?

Représentants du peuple, chargés de la vengeance d'une grande nation, continuez, du haut de la Montagne, à diriger ses armées triomphantes. Nous ne voulons la paix que des mains de la victoire; nous ne voulons en signer les articles que sur les débris sanglans des trônes.»

P.c.c.

SEILLUCTIN (présid. du C. de correspondance).

## 67

Etat des dons (suite) (1)

a

**Le citoyen Dubouchat, secrétaire du district d'Issoudun, a envoyé, pour les frais de la guerre, en assignats, 10 liv., en argent, 3 liv. 6 sols, plus une pièce d'argent valant à-peu-près 12 sols.**

[Issoudun, 27 pluv. II, au présid. de la Conv.] (2)

Je t'adresse 3 l. 12 s. en numéraire à face tyrannique, pour être passé au creuset purificateur et une somme de 10 l. pour les défenseurs de notre sainte Liberté. Je te fais passer aussi, une collection d'inepties de la cy-devant caste nobiliaire, qui infectait une petite bibliothèque; tu en feras l'usage qu'elle mérite.

Je rends hommage à la Ste Montagne d'avoir détaché un de ses rochers pour pulvériser les cy-devant fermiers généraux, les sangsues du peuple; demande leur compte de quinze années de travail pour lesquelles je n'ay pu obtenir la moindre indemnité, quoique j'ay envoyé dans le temps les pièces justificatives, au comité de liquidation. Fais-moi rendre justice et donne aux défenseurs de la patrie ce qui doit m'en revenir.

DUBOUCHAT.

b

**Le citoyen B. Samaint, agent national à Verneuil, a envoyé 87 liv. 15 sols en assignats.**

(1) P.V., XXXII, 343.

(2) C 287, pl. 863, p. 11. B<sup>in</sup>, 2 vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(1) P.V., XXXII, 27-28. Extraits dans *J. Mont.*, n° 99; *J. Sablier*, n° 1151; *M.U.*, XXXVII, 25; *Mon.*, XIX, 517; *Audit. nat.*, n° 515; *Rép.*, n° 62; *J. Fr.*, 1<sup>er</sup> vent.; *Ann. patr.*, n° 415.

(2) C 289, pl. 888, p. 11. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> vent. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).